CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 008

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 8 décembre 2025

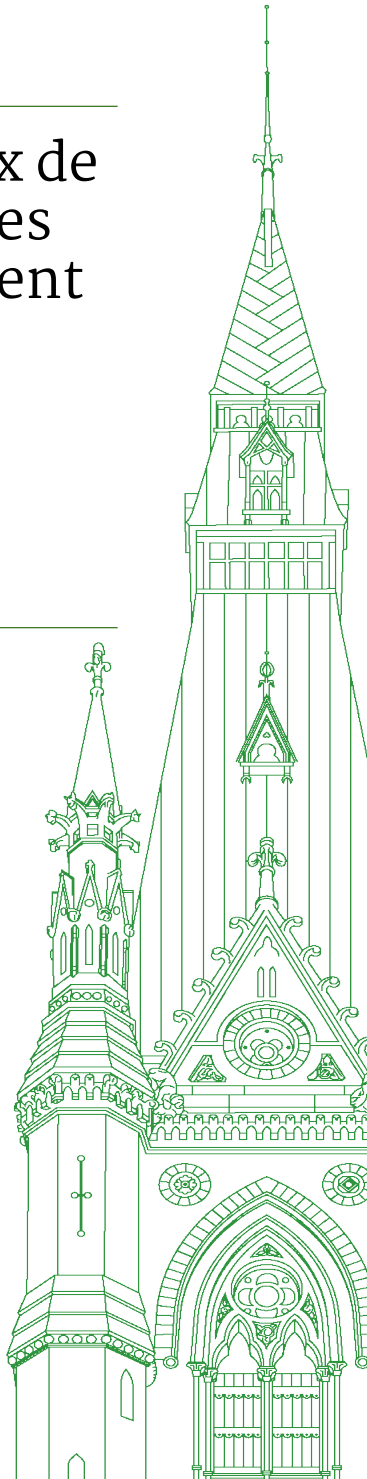

Président : Fayçal El-Khoury

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le lundi 8 décembre 2025

● (1545)

[*Français*]

Le président (Fayçal El-Khoury (Laval—Les Îles, Lib.)): J'ouvre maintenant la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à la huitième réunion du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Sous-comité se réunit dans le cadre de son étude sur les personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays à l'échelle mondiale.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[*Traduction*]

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez choisir le canal approprié pour l'interprétation en sélectionnant l'option parquet, anglais ou français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré.

Je vous rappelle que toutes les observations doivent être adressées à la présidence.

[*Français*]

Le 10 décembre, soit mercredi prochain, sera la Journée des droits de la personne. Je tiens à remercier personnellement mes collègues au sein de ce sous-comité de leur travail acharné et de leur dévouement envers l'amélioration de la condition humaine.

[*Traduction*]

Notre travail, effectué en collaboration avec les témoins que nous invitons chaque semaine, nous rappelle que, même si les frontières et la nationalité structurent notre identité, notre sécurité et notre prospérité, nous sommes tous des êtres humains en quête de dignité, de respect et de justice. Nous avons tous les mêmes objectifs et les mêmes besoins et nous avons tous plus de choses en commun que le contraire.

Merci.

[*Français*]

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins.

[*Traduction*]

À titre personnel, nous accueillons le professeur François Audet, directeur de l'Observatoire canadien sur les crises et l'action humanitaires de l'Université du Québec à Montréal. Il se joint à nous par vidéoconférence. Bienvenue.

Nous accueillons Christina Clark-Kazak, professeure en affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa.

Nous accueillons Asma Faizi, présidente du Conseil canadien pour les réfugiés, qui comparaît par vidéoconférence, et Gauri Sreenivasan, codirectrice générale du Conseil canadien pour les réfugiés.

Nous accueillons Tracey Maulfair, représentante au Canada, et Azadeh Tamjeedi, conseillère juridique principale, du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Nous attendons Mme Liu, qui sera bientôt des nôtres, je l'espère.

Je vais maintenant accorder cinq minutes à chacun d'entre vous pour vos déclarations préliminaires. Nous allons commencer par M. François Audet.

Vous avez la parole pour cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

[*Français*]

François Audet (directeur, Observatoire canadien sur les crises et l'action humanitaires, Université du Québec à Montréal, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me recevoir.

Je suis professeur à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal, où je dirige l'Observatoire canadien sur les crises et l'action humanitaires.

Ma présente intervention s'inspire directement d'un court mémoire que j'ai transmis plus tôt à ce comité et qui est ancré dans six années de recherche sur la crise migratoire que je pilote dans la région de l'Amérique centrale. Cette présentation a trois objectifs: décrire les principales caractéristiques des corridors migratoires de la région de l'Amérique centrale; analyser les stratégies criminelles qui exploitent la vulnérabilité des migrants; et situer ces dynamiques dans un contexte géopolitique un peu plus large afin d'en souligner les implications pour la politique étrangère canadienne.

Le corridor s'étendant de la région du Darién, soit la région tropicale entre la Colombie et le Panama, jusqu'au Guatemala constitue aujourd'hui l'un des corridors migratoires les plus dangereux au monde. Ses routes sont marquées par une violence extrême, un contrôle criminel accru et une pression grandissante sur les communautés locales, déjà très vulnérables. Il est important de rappeler que cette crise dépasse largement les pays d'Amérique centrale. Haïti, la Colombie, le Venezuela et Cuba contribuent à un mouvement régional de déplacements sans précédent. À eux seuls, ces quatre pays représentent entre 60 % et 70 % des personnes migrantes dans la région.

Par ailleurs, l'Organisation internationale pour les migrations a recensé, en 2024-2025, 177 nationalités dans les corridors migratoires d'Amérique centrale. Personnellement, j'ai fait des entrevues avec des personnes venant de la Chine, de l'Inde, du continent africain, de l'Afghanistan, bref, d'un peu partout au monde.

Mes recherches sur le terrain montrent quatre réalités majeures auxquelles j'aimerais vous sensibiliser.

Premièrement, ces corridors sont devenus de véritables économies criminelles. Les corridors migratoires d'Amérique centrale sont, en fait, des corridors transactionnels. Les migrants doivent payer pour chaque étape de leur trajet. Par exemple, ils doivent payer pour un taxi, pour un douanier et pour corrompre un policier. Chacune de ces démarches est ensuite captée par les groupes criminels, qu'on appelle parfois les *maras*, les narcotrafiquants ou d'autres bandes armées. Tous ces groupes utilisent l'extorsion comme principale source de revenus. Dans certains secteurs, l'économie migratoire est plus lucrative que l'économie de la drogue.

Dans ce contexte, l'insécurité et la violence sont devenues les principaux moteurs du déplacement. Les groupes criminels ne se contentent donc pas de contrôler les routes migratoires, ils provoquent volontairement et activement les déplacements afin d'augmenter le nombre de personnes susceptibles d'être exploitées. Par exemple, dans les bidonvilles et les zones urbaines plus pauvres, ils font de l'extorsion et commettent des actes de violence pour provoquer le déplacement et ainsi, malheureusement, exploiter plus de personnes.

Deuxièmement, la violence est la stratégie centrale de ces groupes. Ça inclut les enlèvements, la menace et, surtout, les violences sexuelles. Par exemple, en 2023, Médecins sans frontières évaluait qu'il y avait un cas de violence sexuelle enregistré toutes les trois heures. Les violences sexuelles servent aussi parfois de paiement de passage. Plus de 80 % des femmes sont victimes de violence sexuelle durant leur parcours.

Troisièmement, les communautés locales, notamment dans les pays les plus pauvres d'Amérique centrale, ne sont pas préparées à accueillir ces flux massifs. L'inflation, la tension sociale et la saturation des services sociaux explosent, particulièrement au Honduras et au Guatemala. Également, les nouvelles politiques migratoires américaines combinées à la fermeture, voire à la militarisation, de la frontière américaine sous le président Trump bloquent certains corridors et forcent les migrants à rester plus longtemps dans les communautés locales.

Enfin, contrairement à une idée largement répandue, le développement économique peut, dans certains contextes de violence, augmenter la migration plutôt que la réduire. En fait, lorsque la criminalité est fortement enracinée, les investissements productifs, que ce soit des projets d'infrastructure, de commerce ou d'aide au développement, génèrent des possibilités supplémentaires d'extorsion et renforcent le contrôle territorial des groupes criminels.

● (1550)

Le président: Il vous reste 20 secondes.

François Audet: Je n'aurai malheureusement pas le temps de vous parler de mes quatre recommandations. Je vais les mentionner rapidement.

Le Canada devrait soutenir la recherche, renforcer les approches centrées sur les droits de la personne, soutenir les efforts régionaux de coordination et adapter son aide afin qu'elle soit un outil de stabilisation, et non un carburant ajouté à l'économie criminelle.

Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur le professeur.

[*Traduction*]

J'invite maintenant Christina Clark-Kazak à prendre la parole. Vous avez cinq minutes. Essayez de respecter votre temps de parole, s'il vous plaît.

Merci.

[*Français*]

Christina Clark-Kazak (professeure, Affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Je vais faire ma présentation en anglais, mais je pourrai répondre aux questions en français.

[*Traduction*]

Merci beaucoup de me donner la possibilité de témoigner aujourd'hui. Je vais d'abord vous donner une vue d'ensemble de la situation des populations déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays. Je me concentrerai ensuite sur ce que le Canada peut faire pour y remédier.

Pour ce qui est de la vue d'ensemble, selon nos collègues de l'agence des Nations unies pour les réfugiés, plus d'une personne sur 70 dans le monde est déplacée. Les causes profondes de ces déplacements comprennent la violence, les conflits, les violations des droits de la personne, les changements climatiques et les catastrophes environnementales. Plus de 71 % des personnes en migration forcée sont accueillies dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de l'hémisphère Sud.

En ce qui concerne les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, elles représentent le plus grand pourcentage de personnes en migration forcée dans le monde; on en compte environ 67,8 millions. Étant donné que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont des citoyens de ce pays, elles devraient bénéficier des mêmes droits et protections juridiques que tout autre citoyen. Cependant, certains gouvernements n'ont pas la capacité ou la volonté politique de faire respecter ces droits.

Les principes directeurs concernant les déplacements internes s'appuient sur les droits de la personne et les dispositions du droit humanitaire en vigueur. Cependant, des préoccupations en matière de droits de la personne sont régulièrement soulevées lors de visites du rapporteur spécial des Nations unies dans des pays. Par exemple, le Soudan compte près de 10 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays qui sont exposées à un grave risque de famine et à de graves violations des droits de la personne.

D'autres personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sont coincées à l'intérieur de frontières fermées. Par exemple, la plus grande partie du territoire de la bande de Gaza fait l'objet d'une ordonnance de déplacement, et 90 % des 2,1 millions d'habitants sont déplacés. Les frontières demeurent fermées, ce qui empêche les Gazaouis de fuir les bombardements constants et empêche de fournir aux civils une aide et un soutien médical suffisants.

Je vais maintenant parler des déplacements externes. Si une personne déplacée traverse une frontière internationale, elle a le droit de présenter une demande d'asile en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Au milieu de 2025, il y avait 8,4 millions de demandeurs d'asile. Cependant, des États — y compris le Canada — limitent de plus en plus l'accès à l'asile en raison de mesures comme la détention, le refoulement, les ententes sur les tiers pays sûrs et les politiques d'externalisation. Comme l'a expliqué M. Audet, ces politiques forcent les gens à emprunter des voies plus dangereuses et rendent leur statut juridique précaire. Jusqu'à présent cette année, plus de 1 000 personnes ont péri dans la mer Méditerranée. Malgré les politiques draconiennes de contrôle frontalier et les expulsions illégales, les États-Unis comptent encore plus de 11 millions de sans-papiers.

On a de plus en plus tendance à accorder une protection temporaire plutôt qu'un statut de réfugié permanent. Par exemple, 4,3 millions d'Ukrainiens en Europe bénéficient d'une protection temporaire. La plupart des quelque 300 000 personnes qui sont venues au Canada dans le cadre de l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine doivent présenter une demande pour prolonger leur statut, car il n'a été accordé que pour trois ans.

L'agence des Nations unies estime le nombre de réfugiés à 36,4 millions. Encore une fois, la plupart d'entre eux se trouvent dans l'hémisphère Sud, et bon nombre doivent demeurer des réfugiés pendant longtemps en attendant une solution durable. Cependant, des pays riches comme le Canada prennent des mesures qui réduisent les voies de réinstallation, comme la suspension des parrainages privés de groupes de cinq personnes actuellement en vigueur.

Nous avons quelques recommandations à faire au Comité. Le gouvernement du Canada devrait prendre des mesures proactives pour résoudre ces problèmes de déplacement. Pour nous attaquer aux causes profondes, nous devons d'abord mener des interventions diplomatiques pour nous assurer que les droits de la personne sont respectés et pour négocier des résolutions pacifiques aux conflits. Deuxièmement, nous devons prendre des mesures plus audacieuses en matière de changements climatiques pour lutter contre les déplacements environnementaux, tant au Canada qu'à l'échelle mondiale. Troisièmement, il faut assurer la responsabilité sociale des entreprises canadiennes, comme les sociétés minières de l'Est de la République démocratique du Congo qui sont complices d'expulsions forcées.

Pour remédier aux situations actuelles de déplacement interne et externe ainsi qu'à leurs conséquences, le gouvernement du Canada doit d'abord offrir de l'aide au développement et de l'aide humanitaire de façon soutenue pour les personnes en situation de déplacement, en particulier dans le contexte de la fermeture de l'Agence américaine pour le développement international. Les besoins sont criants. Deuxièmement, nous devons augmenter le nombre de réinstallations et encourager la coopération internationale pour trouver des solutions durables aux déplacements prolongés. Troisièmement, il faut abolir l'Entente sur les tiers pays sûrs conclue avec les États-Unis et revoir le projet de loi C-12, car tous deux limitent considérablement le droit d'asile. Enfin, pour les gens qui sont coincés derrière des frontières fermées, le Canada doit lever les mesures biométriques ou coopérer avec ses alliés pour alléger le fardeau administratif.

[*Français*]

Je vous remercie beaucoup de m'avoir donné l'occasion de faire cette présentation. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

● (1555)

Le président: Merci beaucoup, madame la professeure.

[*Traduction*]

Vous avez terminé juste à temps.

J'invite maintenant Mme Asma Faizi, qui comparaît par vidéoconférence, à prendre la parole.

Vous avez cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Asma Faizi (présidente, Conseil canadien pour les réfugiés): Merci.

Le Conseil canadien pour les réfugiés, ou CCR, est le porte-parole national de plus de 200 organismes membres qui travaillent avec, pour et dans les communautés de réfugiés et d'immigrants partout au Canada. Cette perspective est essentielle dans le contexte mondial actuel où on assiste, partout dans le monde, à une hausse des déplacements forcés de populations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur pays, en raison des conflits récurrents, de l'instabilité politique, de la persécution et des changements climatiques.

Les analyses des déplacements, souvent axées sur les éléments déclencheurs immédiats et les solutions à court terme, accordent peu d'attention aux facteurs sous-jacents qui poussent les gens à quitter leur foyer et aux façons dont des pays comme le Canada contribuent à ces déplacements. Cette perspective limitée a trop souvent servi à justifier le recours accru aux mesures de sécurité, aux interdictions, au traitement à l'étranger, à la détention et aux politiques axées sur les mesures frontalières qui visent à empêcher les personnes déplacées de se réfugier en lieu sûr.

En cette période où les besoins sont croissants, le CCR est fort préoccupé par le désengagement de nombreux pays à l'égard des réfugiés et du soutien aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Nous assistons à une montée de l'autoritarisme, du fascisme, de la xénophobie et de la haine, que ce soit dans des pays lointains comme mon pays d'origine, l'Afghanistan, ou chez notre voisin du Sud, qui a complètement suspendu ses programmes de réinstallation et qui a maintenant mis fin à son système interne d'octroi de l'asile. Face aux tendances mondiales qui réduisent la portée des mesures de protection, nous nous demandons comment le Canada réagira.

L'actuel gouvernement fédéral est arrivé au pouvoir à un moment où les Canadiens se sentaient vulnérables face aux menaces politiques et économiques de l'administration Trump. Dans ce contexte, notre réaction instinctive nous a poussés collectivement à jouer du coude, à défendre les valeurs canadiennes et à tracer notre propre voie, mais aujourd'hui, nous voyons des signes inquiétants. Le Canada recule au lieu d'avancer.

L'un des indicateurs les plus clairs de ce recul est la réduction soudaine des engagements en matière de réinstallation en ce qui a trait aux niveaux d'immigration du Canada. Cette année marque le 10e anniversaire de l'accueil au Canada de réfugiés syriens fuyant un conflit. C'est une situation qui a mobilisé le pays et qui a rappelé au monde qui nous sommes. Notre pays est encore ainsi, mais nous devons défendre ces mêmes principes. Au lieu de cela, nous voyons des mesures qui vont dans le sens contraire.

La voie de parrainage pour les groupes de cinq personnes est bloquée. Le Programme de parrainage privé de réfugiés fait l'objet de compressions, même si c'est l'un des programmes les plus respectés et les plus efficaces du monde. Même le nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement est réduit. Certains réfugiés, particulièrement en Afrique, continuent de faire face à des délais d'attente beaucoup plus longs que d'autres, comme l'a souligné un récent rapport du CCR, et cela comprend la situation inquiétante de notre réponse inadéquate à la crise au Soudan, comme l'ont mentionné les témoins précédents.

Ces décisions se fondent sur une mauvaise évaluation des capacités des Canadiens. Les Canadiens sont prêts à parrainer. Ils attendent. Les limites ne sont pas souhaitées par le public, mais imposées par une politique gouvernementale.

À ces choix politiques s'ajoutent les discours dangereux qui sont véhiculés depuis deux ans au sein de tous les ordres de gouvernement. Selon ces discours, les pressions actuelles sur le logement et les systèmes sociaux sont attribuées à tort à l'immigration et aux réfugiés. C'est non seulement faux, mais aussi dangereux. Ces discours minent la confiance du public dans le système d'immigration et de détermination du statut de réfugié en ciblant injustement des gens qui ont toujours contribué au tissu social et économique du Canada.

Nous vous invitons, en tant que députés, à apporter votre contribution pour contrer ces discours. Le CCR, de concert avec plus de 100 partenaires, a lancé une campagne publique nationale sous le thème « On fait mieux ensemble » afin de raviver le soutien public à l'immigration et de nous rappeler qui nous sommes et qui nous pouvons être. Nous exhortons le Comité à recommander au gouvernement de tenir un discours positif, car les Canadiens s'attendent à ce que nos dirigeants perpétuent notre fière tradition d'accueil des réfugiés.

Je cède maintenant la parole à Mme Sreenivasan.

● (1600)

Le président: La parole est à Mme Sreenivasan. Vous avez cinq minutes.

Gauri Sreenivasan (codirectrice générale, Conseil canadien pour les réfugiés): Merci beaucoup, madame Faizi.

[*Français*]

Je remercie les membres du Sous-comité de leur engagement par rapport à la question des déplacements forcés dans le monde, un sujet très important qui inclut le Canada.

Je vais concentrer mes remarques sur les enjeux liés aux droits des demandeurs d'asile au Canada et sur les défis auxquels ils font face.

[*Traduction*]

Le Canada demeure une source d'espoir pour bon nombre de personnes déplacées de force, et toute personne qui se trouve à nos frontières ou à l'intérieur de nos frontières a le droit de demander l'asile ici. Rappelons cependant que le Canada reçoit une infime fraction des demandeurs d'asile dans le monde, soit moins de 2 %.

Nous avons également un système respecté dans le monde entier pour traiter ces demandes. C'est un système qui a été dénigré par de nombreuses personnes récemment, mais lorsqu'on se penche sur la situation, les faits indiquent clairement que nous avons un système d'octroi de l'asile solide et complet qui comprend une vérification de sécurité approfondie et l'évaluation de chaque cas en fonction des éléments de preuve par un tribunal indépendant de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

La grande majorité des demandeurs d'asile — 80 % cette année — sont considérés comme des réfugiés ayant besoin de protection contre la persécution. Les Canadiens peuvent en être fiers. Le système peut toujours être amélioré, mais il fonctionne bien. Il fonctionne tant pour les réfugiés que pour les Canadiens.

N'oublions pas que le droit à l'asile et à un processus équitable est protégé par notre Charte et par le droit international. Ce sont des droits que vous et moi voudrions faire respecter si nos familles étaient en danger.

J'aimerais simplement souligner deux grandes préoccupations quant aux menaces qui pèsent actuellement sur les droits des personnes déplacées de force au Canada, notamment en raison de l'Entente sur les tiers pays sûrs conclue avec les États-Unis et de l'orientation actuelle du projet de loi C-12, qui est toujours à l'étude à la Chambre.

L'Entente sur les tiers pays sûrs, qui fait depuis longtemps partie du système global de traitement des demandes d'asile au Canada, a pour effet de refouler la plupart des réfugiés qui traversent la frontière depuis les États-Unis, au motif que ce pays a un système d'asile qui fonctionne bien, alors qu'en réalité, cela n'a jamais été le cas pour de nombreux réfugiés, compte tenu des graves problèmes qui touchent le système américain, comme l'affirme depuis longtemps le CCR. Cependant, mesdames et messieurs les membres du comité, l'application de cette entente dans le contexte actuel est absurde, car les États-Unis ont complètement suspendu leur système d'octroi de l'asile. Même des personnes ayant un statut aux États-Unis sont appréhendées par des agents dans des voitures banalisées, détenues et expulsées vers des pays tiers ou leur pays d'origine, où elles sont en danger ou risquent la mort. La primauté du droit a essentiellement disparu.

C'est une vérité inconfortable pour le gouvernement du Canada, mais on ne peut pas fermer les yeux sur cette situation.

Notre pays est déjà en train de réévaluer sa relation avec les États-Unis dans une foule de domaines, y compris le partenariat en matière de commerce et de défense. Nous devons également réévaluer les fondements du partenariat en matière de droits de la personne et de réfugiés. En cette période cruciale de l'histoire, nous devons défendre et renforcer le système canadien d'octroi de l'asile d'une manière qui soit conforme à nos valeurs et aux normes internationales, et en se fondant sur le savoir-faire et les institutions déjà en place au pays, au lieu d'imiter d'autres pays ou de créer des structures redondantes et coûteuses.

Malheureusement, c'est cette approche qui est actuellement proposée dans le projet de loi C-12. Comme vous n'êtes pas saisis de ce projet de loi, je ne ferai pas de recommandations ni d'observations précises à ce sujet, mais je tiens à dire devant ce très important comité des droits de la personne que le projet de loi propose que le Canada s'écarte des normes en matière de droits de la personne et d'équité procédurale pour les demandeurs d'asile. Cela comprend, par exemple, le droit à une audience avant l'expulsion et le droit à un appel, car il arrive que les décideurs commettent des erreurs.

Le CCR est d'avis que, dans sa forme actuelle, le projet de loi ne pourra pas résister à une contestation constitutionnelle, et nous avons hâte aux délibérations du Sénat, qui devrait être saisi du projet de loi bientôt. Nous espérons que votre comité envisagera d'offrir d'autres occasions de se pencher essentiellement sur les conséquences en matière de droits de la personne qui découlent des nouvelles tendances et orientations du système d'immigration et de détermination du statut de réfugié du Canada, car selon l'approche actuelle, le Canada dépenserait des milliards de dollars pour adopter un système calqué sur celui des États-Unis et de l'U.S. Immigration and Customs Enforcement qui renverrait des personnes vulnérables, violant ainsi leurs droits, au lieu d'employer une fraction de ces ressources pour assurer le traitement équitable des demandes d'asile et mettre les réfugiés sur la voie de la réussite en tant que futurs Canadiens.

Nous savons que nous pouvons faire mieux, et nous avons hâte de travailler avec vous à cet égard.

[*Français*]

Merci.

● (1605)

[*Traduction*]

Le président: Merci.

J'invite maintenant Mme Tracey Maulfair à prendre la parole pour cinq minutes.

Tracey Maulfair (représentante au Canada, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés): J'aimerais d'abord vous remercier de vous pencher sur les causes des déplacements dans le monde et sur les solutions possibles, en particulier dans le contexte actuel, où les discussions sur ces questions sont beaucoup trop rares et les divisions, beaucoup trop nombreuses.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, ou HCR, travaille dans 130 pays pour soutenir et protéger les réfugiés, les populations déplacées de force et les apatrides afin de les aider à trouver des solutions. À l'heure actuelle, plus de 117 millions de personnes ont été forcées de fuir en raison de la guerre, des conflits et de la persécution dans le monde. C'est un chiffre énorme. D'ailleurs, cela équivaut à peu près à la population totale des Philippines. C'est un chiffre qui, pour la première fois en 10 ans, a diminué en 2025.

Il y a un an, nous avons assisté à la chute du régime Assad en Syrie. Depuis, un million de personnes qui vivent comme réfugiés sont rentrées chez elles depuis l'étranger, et deux millions d'autres personnes déplacées à l'intérieur du pays sont rentrées chez elles pour refaire leur vie. La Syrie demeure cependant un pays déchiré par la guerre.

L'espoir est fragile. Pour pouvoir retourner chez elles, les familles ont besoin de sécurité, d'un moyen de gagner un revenu et d'une école pour leurs enfants, autant de conditions que nous tenons pour acquises ici. Cependant, il y a un point important à souligner, et c'est la raison pour laquelle je parle de la Syrie. Lorsqu'il peut se faire de façon sécuritaire, le retour est l'option que préfèrent la plupart des réfugiés. Trouver des solutions pacifiques aux conflits sera toujours la meilleure façon d'atténuer les problèmes liés aux déplacements auxquels nous sommes confrontés et de mettre fin aux déplacements forcés de population.

Malheureusement, la situation en Syrie ne représente qu'une mince lueur d'espoir dans le contexte mondial. Alors que la guerre et la violence continuent de provoquer des déplacements, les compressions qui touchent des mesures d'aide vitales ne font qu'aggraver la situation. Pensons à ce qui se passe actuellement au Soudan, où sévit la plus grave crise de déplacement dans le monde. Plus de 12 millions de personnes ont été forcées de fuir. Plus de quatre millions de personnes vivent dans les pays voisins en tant que réfugiés. Récemment, la ville d'El Fasher, dans la région du Darfour, a été assiégée pendant 500 jours avant de tomber aux mains des Forces de soutien rapide, ce qui a déclenché une vague de violence brutale.

Des pays voisins comme le Tchad ont généreusement ouvert leurs frontières et offert un refuge aux personnes forcées de fuir. Cependant, les services offerts sont insuffisants pour répondre aux besoins. Bon nombre des arrivants sont profondément traumatisés et n'ont même pas accès à une aide de base, sans parler des services de santé et de soutien psychosocial pour les femmes et les filles qui ont été victimes d'une violence indescriptible. Cette situation n'est pas unique au Tchad.

Les travailleurs humanitaires font ce qu'ils peuvent, mais leurs capacités sont mises à rude épreuve à l'échelle mondiale. Au cours de la dernière année, le budget global du HCR a diminué de 25 %, ce qui nous a forcés à faire des choix extrêmement difficiles et à mettre fin à des programmes essentiels qui sauvent des vies. Par conséquent, 11,6 millions de personnes ne reçoivent pas l'aide dont elles ont besoin. Lorsque des gens se retrouvent sans aide vitale ou moyens de survie, les risques auxquels ils doivent faire face se multiplient.

Lorsqu'ils prennent de l'ampleur, les déplacements affaiblissent des États déjà fragiles. Si rien n'est fait, ces crises vont s'étendre au-delà des frontières, causer des migrations, et nuire aux possibilités d'échanges commerciaux et d'investissement. Cela signifie qu'un plus grand nombre d'enfants sont recrutés par des groupes armés et sont victimes de l'exploitation sexuelle et du passage de clandestins. La solution ne consiste pas à blâmer les personnes forcées de fuir. Au contraire, plus les pays voisins qui sont aux premières lignes recevront de l'aide, plus ils seront en mesure d'accueillir des réfugiés, ce qui réduira le risque de déplacements dangereux par la suite.

Investir dans l'aide humanitaire est une façon pragmatique et économique de contribuer à la sécurité à l'échelle régionale et mondiale. Le soutien du Canada au HCR a un effet mesurable, car il nous permet de fournir un soutien et des solutions de première ligne qui sauvent des vies là où peu d'autres intervenants peuvent le faire. Pendant des décennies, sous des gouvernements successifs, nous avons pu compter sur le leadership et le soutien du Canada pour aider les réfugiés dans le monde entier. Votre pays montre l'exemple de façon importante et sert de modèle à d'autres pays. Alors que vous vous penchez sur les défis liés aux déplacements en cette période difficile, nous avons besoin que le Canada continue de défendre la paix.

● (1610)

Il est également impératif que ce comité reconnaisse le rôle essentiel du financement de l'aide humanitaire pour assurer la sécurité des personnes forcées de fuir, prévenir d'autres déplacements et aider les gens à rentrer chez eux lorsqu'ils sont prêts à le faire.

Merci.

Le président: Je vous remercie tous de vos présentations. J'aimerais maintenant passer à la première série de questions et réponses.

J'invite M. Majumdar à prendre la parole pour sept minutes.

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de nous avoir fait part de leurs points de vue et de leurs observations sur un sujet très complexe qui préoccupe évidemment le monde entier. À bien des égards, la situation des personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays a mené les systèmes nationaux et internationaux à un point de rupture, car ils peinent à composer avec une foule de lacunes, notamment en ce qui concerne l'intégration, la mobilité verticale pour les personnes qui viennent au pays et les mesures d'asile qui sont devenues incompatibles dans divers pays. Vous avez tous très bien décrit certains de ces problèmes.

J'ai moi-même passé un certain temps en Afghanistan et observé le déroulement de la crise survenue à la suite de la décision désastreuse de l'administration Biden de retirer les troupes américaines, et nous constatons que cela a plusieurs conséquences pour les Afghans déplacés à l'intérieur de leur propre pays et dans la région.

Madame Faizi, que pouvez-vous nous dire au sujet des déplacements à l'intérieur de l'Afghanistan qui se sont multipliés au cours des dernières années, depuis 2021?

● (1615)

Asma Faizi: La situation actuelle en Afghanistan est l'aboutissement non pas de ce qui s'est passé depuis 2021, mais plutôt de près d'un demi-siècle de conflits, de violence, d'absence de protection des droits de la personne, de changements climatiques et de catastrophes naturelles.

Malheureusement, l'Afghanistan a subi des catastrophes — non seulement d'origine humaine, mais aussi d'origine naturelle — qui ont mené à la situation désastreuse dans laquelle le peuple afghan se trouve actuellement. Malheureusement, on a détourné le regard de la situation en Afghanistan pour se concentrer sur d'autres régions du monde, de telle sorte que les gens ne se rendent pas compte que l'Afghanistan traverse toujours une crise humanitaire sans précédent.

La situation à l'intérieur de ce pays est très mauvaise. L'économie s'est effondrée. Les infrastructures — tant en santé qu'en éducation — sont sur le point de s'effondrer également. Par ailleurs, l'une des situations très préoccupantes qui touchent actuellement l'Afghanistan est selon moi la situation des Afghans qui sont expulsés notamment du Pakistan et de l'Iran, mais aussi d'autres régions du monde, ce qui pourrait comprendre les États-Unis. Ces Afghans sont renvoyés de force en Afghanistan.

Au cours de la dernière année, les statistiques ou les chiffres indiquent que près de 1,2 million de personnes ont été forcées de retourner en Afghanistan. Vous pouvez imaginer à quel point la situation était déjà désastreuse en Afghanistan, mais à cela s'ajoutent maintenant des pressions supplémentaires causées par l'expulsion de ces personnes renvoyées de force en Afghanistan.

Il est vraiment important que le gouvernement canadien porte attention à ce qui se passe en Afghanistan. Je pense qu'à d'autres périodes, les gens n'y ont pas porté attention, et cela a eu des conséquences négatives. Nous espérons vraiment que le gouvernement du Canada prendra plus au sérieux ce qui se passe en Afghanistan.

Shuvaloy Majumdar: Merci de votre réponse.

Vous soulevez de nombreuses questions importantes. Je voudrais m'attarder à l'une d'entre elles.

Pour ce qui est des Afghans qui se trouvent aujourd'hui en Afghanistan, je suis reconnaissant que nous ayons l'occasion de leur donner une tribune et une voix par votre intermédiaire. De quelles options disposent-ils pour fuir vers les pays voisins? Existe-t-il des options sûres? Il est évident qu'ils vivent dans une région très dangereuse, avec des régimes hostiles qui, au détriment du peuple afghan, ne cessent d'étendre leurs propres intérêts pour asseoir leur hégémonie et semer l'instabilité.

Pourriez-vous nous donner une idée de la situation selon les discussions que vous avez avec des personnes en Afghanistan? Qu'il s'agisse de traverser la frontière vers l'est, l'ouest ou le nord, quelles options les Afghans ont-ils réellement pour quitter leur pays?

Asma Faizi: Les options sont peu nombreuses, surtout maintenant avec les expulsions forcées. Auparavant, les gens pouvaient se rendre au Pakistan, au Tadjikistan ou en Iran pour se mettre en sécurité. Cependant, au cours de la dernière année ou des 18 derniers mois, l'instabilité politique — les relations entre l'Afghanistan et le Pakistan et entre l'Afghanistan et l'Iran — ainsi que bon nombre des problèmes évoqués par la plupart des intervenants ici présents, notamment les politiques d'externalisation, les expulsions et les mesures visant à empêcher les gens de chercher refuge, ont véritablement fermé la porte à de nombreux Afghans.

Personnellement, je reçois constamment des appels de personnes qui veulent venir au Canada et quitter l'Afghanistan, mais il n'y a vraiment aucune option, car, encore une fois, celles qui parviennent à se rendre au Pakistan — et, de la même manière, au Tadjikistan ou en Turquie — ont peur d'être renvoyées dans leur pays. Les options ont vraiment été réduites. Malheureusement, le Canada contribue à cette situation. En effet, l'une des voies d'accès pour de nombreux Afghans qui ont des membres de la famille dans leur pays d'origine était le programme de parrainage privé par groupes de cinq personnes. Ce programme a été suspendu. De plus, le Programme de parrainage privé de réfugiés a été considérablement réduit pour l'année prochaine. Les possibilités sont de plus en plus rares pour les personnes qui sont dans le besoin, et c'est très préoccupant — je pense à ce qui se passe aux États-Unis et à la manière dont tous les Afghans sont pris pour cible.

Encore une fois, la situation ne concerne pas uniquement l'Afghanistan; les Afghans souffrent partout dans le monde.

● (1620)

Shuvaloy Majumdar: Il nous reste quelques minutes. Je voudrais me pencher sur la question plus en détail.

En ce qui concerne les frontières afghanes, bon nombre des pays voisins de l'Afghanistan les considèrent comme perméables, en particulier la frontière orientale. Vous avez certainement entendu parler de nombreuses histoires à ce sujet. Il y a notamment celles d'anciens collègues, des personnes qui me sont très chères, qui ont dû entreprendre un périple éprouvant depuis l'ouest, à Herat, ou depuis le nord, à Badakhshan, jusqu'au Pakistan, parfois même à pied.

Entretemps, un conflit a éclaté à cette frontière. Une grande partie de l'armée pakistanaise sème le chaos en Afghanistan même. Compte tenu de cette situation locale particulière, qui semble toujours très précaire, je serais curieux de connaître votre point de vue sur ce qui peut être fait pour tenter d'apaiser ces relations, afin que les personnes touchées puissent trouver un moyen d'avoir une certaine stabilité pour essayer de reconstruire leur vie.

Le président: Veuillez donner une courte réponse.

Asma Faizi: Il est vraiment important que la communauté internationale, en particulier les pays musulmans du monde entier, intervienne pour réunir les parties afin de trouver une solution. Malheureusement, chaque fois qu'il y a un conflit entre l'Afghanistan et le Pakistan, ce sont les civils, en particulier les réfugiés, qui souffrent le plus. Le Pakistan abrite l'une des plus grandes populations de réfugiés au monde, et c'est sur ces personnes que s'abattent les représailles. C'est extrêmement regrettable. Il est vraiment important que des efforts diplomatiques soient déployés pour trouver une solution à ces problèmes. Sinon, ce sera malheureusement un autre conflit à l'intérieur de l'Afghanistan ou qui implique l'Afghanistan.

Au bout du compte, ce sont les femmes et les enfants qui en sont touchés de manière disproportionnée.

Le président: Merci.

J'invite maintenant Mme Dhillon à prendre la parole. Vous avez sept minutes.

Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.): Merci, monsieur le président.

Mes questions s'adresseront d'abord à Mme Faizi.

Dans votre déclaration, vous avez parlé de réinstallation, et l'une des choses que vous avez dites, qui est très intéressante et très préoccupante, car nous l'avons constaté de plus en plus souvent ces dernières années... Vous avez évoqué la propagation de discours dangereux, comme le fait de reprocher aux réfugiés et aux immigrants le manque de logements et de ressources.

Pourquoi pensez-vous que c'est le cas? Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Asma Faizi: Malheureusement, je pense que lorsque les temps sont durs, ce sont généralement les immigrants et les réfugiés qui servent de boucs émissaires pour de nombreux problèmes.

Au Canada, les problèmes liés au logement et aux systèmes sociaux ne peuvent pas être attribués aux réfugiés et aux immigrants. Il s'agit plutôt de problèmes systémiques et structurels qui doivent être résolus. Parmi ces problèmes, on peut citer les loyers élevés et la stagnation des salaires. Ces problèmes systémiques sous-jacents doivent être ciblés afin que les réfugiés et les immigrants ne soient pas blâmés ou utilisés comme boucs émissaires en raison du manque d'attention accordée à ce type de politiques par nos gouvernements.

Anju Dhillon: Merci beaucoup.

Madame Clark-Kazak, vous avez évoqué le nombre de réfugiés, qui se chiffre en millions. Avez-vous constaté une augmentation des déplacements, internes ou externes, au cours des dernières années?

Christina Clark-Kazak: Comme l'ont mentionné nos collègues du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le nombre de réfugiés a légèrement diminué grâce à la résolution, ou à la résolution partielle, de la situation en Syrie. En ce qui concerne les déplacements internes, il y a encore un grand nombre de personnes. Je pense que l'attention internationale se concentre principalement sur les réfugiés parce qu'ils traversent les frontières internationales, mais en réalité, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sont plus nombreuses. Le problème avec les déplacements internes est que ce sont les gouvernements nationaux qui sont censés prendre soin de ces personnes, de leurs citoyens, mais souvent, ce sont les gouvernements eux-mêmes qui sont à l'origine de l'insécurité ou qui sont incapables d'assurer ce type de protection des droits de la personne.

Anju Dhillon: À quoi ressemblent les déplacements internes partout dans le monde? Est-ce différent pour chaque pays?

Christina Clark-Kazak: La situation varie d'un pays à l'autre, car elle dépend vraiment des conditions propres à chacun. Dans certains cas, les déplacements s'expliquent par une guerre civile ou des conflits, comme au Soudan, par exemple. Dans d'autres cas, comme l'a mentionné l'intervenante précédente, il s'agit d'une combinaison de troubles et de violations des droits de la personne, en plus de catastrophes naturelles. L'Afghanistan a également été frappé par des tremblements de terre et d'autres catastrophes nationales qui ont provoqué le déplacement de populations.

Dans certains cas, comme à Gaza, une force extérieure provoque des déplacements internes. Les gens sont pris au piège là-bas. Ils ne peuvent pas sortir du territoire de Gaza.

● (1625)

Anju Dhillon: Merci beaucoup.

Madame Maulfair, merci de votre témoignage. Vous avez mentionné 117 millions de personnes déplacées. Ce chiffre inclut-il les déplacements internes?

Tracey Maulfair: Oui.

Anju Dhillon: Nous avons également entendu des témoignages dans ce comité concernant des femmes, des filles, et même des jeunes garçons victimes de violences extrêmes, notamment sexuelles. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Tracey Maulfair: Quand les gens entreprennent ces périples, comme le professeur l'a mentionné précédemment, les routes empruntées sont souvent marquées par la violence et le danger. De nombreux cas d'exploitation surviennent en cours de route. Souvent, lorsque les réfugiés ou les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays arrivent à destination, ils ont dû faire face à de nombreuses difficultés, notamment à de la violence sexuelle ou fondée sur le sexe. En général, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et ses partenaires sont là pour aider ces personnes, leur fournir une assistance médicale et un soutien social, et les aider à commencer à se reconstruire. Cependant, en raison des compressions budgétaires dont j'ai parlé tout à l'heure, ces services sont beaucoup moins disponibles dans le monde.

Je peux vous donner un exemple un peu plus proche de chez nous. À la frontière avec le Mexique, où nous fournissions ce type de services avec un important contingent de partenaires — comme vous le savez, le bouchon du Darién est très dangereux —, il n'y a presque plus personne aujourd'hui en raison des compressions budgétaires. Ces services ne sont tout simplement plus disponibles là-bas.

Les survivants doivent chercher plus loin pour trouver les ressources disponibles. Ce problème s'aggrave dans le monde entier.

Anju Dhillon: Mme Clark-Kazak a mentionné que, bien souvent, les gouvernements qui sont censés protéger leurs citoyens ne le font pas. Elle a également évoqué l'exploitation minière au Congo, qui provoque de nombreux déplacements. Je ne sais pas si vous ou Mme Clark-Kazak pourriez parler de la situation au Congo, par exemple.

Tracey Maulfair: Parlez-vous de la violence sexuelle ou de ce qui se passe au Congo en particulier?

Anju Dhillon: Je me demande quels intervenants ou quels éléments sont à l'origine des déplacements dans les régions minières.

Tracey Maulfair: Les déplacements dans ces régions sont souvent dus à l'insécurité. Les sociétés minières s'installent et assurent la sécurité des mines elles-mêmes et des lieux où se trouvent leurs travailleurs. La région devient beaucoup plus anarchique, car ce sont des zones riches en ressources. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les sociétés minières s'y installent. Le contrôle de ces ressources donne lieu à une lutte entre les gangs et les organisations criminelles d'une part, et les États et les sociétés légitimes, d'autre part. Cela crée un terrain très instable. Dans de tels contextes, la situation des personnes qui sont déjà légèrement vulnérables, ou vulnérables tout court, se dégrade beaucoup plus.

Anju Dhillon: Madame Kazak, souhaitez-vous rapidement ajouter quelque chose?

Christina Clark-Kazak: Pour compléter ce que ma collègue du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a dit...

Le président: Veuillez donner une courte réponse, car le temps est écoulé. Je vous accorde quelques secondes.

Christina Clark-Kazak: Les sociétés minières déplacent également de force les communautés des zones où elles exploitent les mines. Dans ce contexte, l'exploitation minière provoque des déplacements de population et alimente ce type de mesures de sécurité. De plus, comme l'a dit le professeur qui a pris la parole précédemment, l'instabilité favorise l'émergence d'activités criminelles.

Le président: Merci.

[*Français*]

J'invite maintenant M. Brunelle-Duceppe à prendre la parole pour sept minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être présents aujourd'hui dans le cadre de cette importante étude.

Monsieur Audet, vous n'avez pas eu la chance d'en dire davantage sur vos recommandations dans votre allocution d'ouverture. J'aimerais vous donner la chance de le faire pour entendre vos réflexions là-dessus.

● (1630)

François Audet: Merci, je vous en suis reconnaissant.

Je vais le faire rapidement. Je vais évidemment répéter mes propos avec plus de détails.

Premièrement, je voulais mentionner l'importance de continuer à soutenir la recherche pour documenter les situations migratoires. Tous les corridors migratoires, non seulement ceux d'Amérique centrale, mais aussi tous les corridors que mes collègues viennent de mentionner évoluent beaucoup plus vite que les mécanismes institutionnels sont capables de les comprendre, voire de répondre aux problèmes. Ce que nous observons, c'est qu'il y a une absence de données probantes solides qui laissent évidemment le terrain libre aux réseaux criminels. Documenter la situation est devenu un outil de protection, un levier diplomatique et un préalable indispensable aux réponses humanitaires. Je crois que les travaux de ce comité aujourd'hui en sont une belle démonstration.

Deuxièmement, il faut renforcer les approches centrées sur les droits de la personne. Nous venons de voir des exemples avec mes collègues, notamment pour la protection des femmes et des enfants non accompagnés. Les femmes et les enfants non accompagnés sont les premières victimes des systèmes de violence que nous observons, entre autres en Amérique centrale, comme les agressions sexuelles, l'exploitation, le kidnapping et l'extorsion numérique et physique.

Troisièmement, il faut soutenir les efforts régionaux, notamment pour réduire la violence et l'impunité qui alimentent le marché criminel migratoire, comme je le mentionnais. La migration est devenue une industrie criminelle. La violence est son principal outil de production. Combattre cette violence n'est pas seulement un enjeu en matière de sécurité, c'est aussi une stratégie de réduction des déplacements forcés et de protection pour toute la région.

Je voudrais en profiter pour souligner le rôle très positif qu'a joué à ce propos, dans la région, l'ambassade du Canada au Panama ces dernières années.

Enfin, je recommande fortement d'adapter l'aide canadienne, afin qu'elle ne renforce pas involontairement les économies criminelles et que l'aide s'arrime davantage aux réalités des communautés de transit. L'aide canadienne, comme tous les programmes d'aide internationale, doit être un outil de stabilisation et ne doit pas jouer un rôle de carburant qui alimente l'économie criminelle. Lorsqu'il y a de forts secteurs d'insécurité, c'est évidemment la corruption et l'extorsion qui dominent dans l'utilisation des fonds et de l'économie locale.

Alexis Brunelle-Duceppe: C'est ce qui m'a marqué dans votre allocution d'ouverture. Si je comprends bien votre quatrième recommandation, vous dites qu'une croissance économique n'est pas nécessairement un gage d'amélioration de la qualité de vie quand on parle de déplacement des populations, surtout dans votre champ d'expertise, qui porte sur les voies migratoires des trois Amériques.

La vision du gouvernement en place qui assume pleinement le fait de créer un lien entre le commerce international et l'aide humanitaire, ne crée-t-elle pas un enjeu certain? Certains peuvent dire qu'une approche ne comprend peut-être pas nécessairement ce que devrait être l'aide humanitaire.

François Audet: Oui. En fait, il est important de bien nuancer les choses. Dans les contextes où il y a de l'insécurité, où les groupes criminels, les groupes armés sont présents, le développement économique, l'aide au développement, les programmes d'investissement en infrastructures, et ainsi de suite, peuvent parfois nourrir la criminalité. Les actions menées ne jouent donc pas un rôle de stabilisateur. Elles favorisent plutôt le crime organisé, qui s'empare de cette économie et qui génère même plus de migration. Je vous parle particulièrement de l'Amérique centrale, mais on observe ce phénomène un peu partout. Lorsque les groupes criminels prennent possession d'un secteur, ils vont, d'une certaine façon, utiliser l'ensemble de l'économie locale, y compris l'aide internationale. Cela se produit vraiment dans des zones où le secteur informel et criminel est bien présent.

L'aide humanitaire fonctionne très bien. Les données probantes existent pour le démontrer. L'aide humanitaire fonctionne, notamment lorsque l'insécurité n'atteint pas des seuils intolérables.

Mes collègues du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, notamment, l'ont démontré: lorsque des actions sont menées en matière de protection de droits des populations en déplacement et qu'il n'y a pas d'acteurs criminels malveillants dominants, l'aide humanitaire fonctionne et a une incidence importante sur les populations déplacées.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci beaucoup. Toutefois, j'ai vu que...

Le président: Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

Alexis Brunelle-Duceppe: Ah, le temps passe vite.

D'accord. Merci, monsieur le président.

Le président: J'invite maintenant Mme Vandenbeld à prendre la parole pour cinq minutes.

● (1635)

[*Traduction*]

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci.

Un grand merci à tous les témoins.

Je vais d'abord me tourner vers vous, madame Maulfair. Vous avez dit que, l'année dernière, on a constaté une légère baisse. Toutefois, si on exclut la Syrie, quels sont les chiffres?

Tracey Maulfair: Si l'on exclut la Syrie, on parle de 1 à 2 millions. Malheureusement, la plupart des personnes déplacées ont été renvoyées dans leur pays ou sont parties parce que leur lieu d'accueil était devenu trop hostile.

Je fais référence au Soudan et à l'Afghanistan, dont Mme Faizi nous a déjà parlé, et les gens sont refoulés tant d'Iran que du Pakistan. La Syrie est le point positif, comme je l'ai dit, mais le reste est moins réjouissant.

Anita Vandenbeld: J'aimerais approfondir un peu plus ce que vous disiez à propos du fait que les gens préfèrent toujours rentrer chez eux. Nous parlons du nombre de personnes déplacées qui ont quitté leur pays, mais quel est le nombre de personnes qui rentrent chez elles? Y a-t-il certaines régions, autres que la Syrie, où l'on observe des retours, mais des retours vers la sécurité, et non des retours forcés?

Nous nous intéressons beaucoup aux situations actuelles, comme au Soudan et en Afghanistan, mais il existe évidemment des déplacements de population qui durent depuis longtemps. Je pense aux Rohingyas et à d'autres groupes dont on ne parle plus autant, mais qui sont toujours déplacés à l'extérieur de leur pays d'origine.

Pourriez-vous nous donner une idée du nombre de personnes qui rentrent chez elles et de celles qui sont déplacées pour de longues périodes, sans espoir de pouvoir rentrer chez elles dans un avenir prévisible, et nous indiquer où se trouvent ces régions dans le monde?

Tracey Maulfair: Pour ce qui est du nombre de retours, nous parlons à la fois des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Ce nombre a diminué de 5,4 millions cette année. Ce sont les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les réfugiés qui sont retournés chez eux. Trois millions d'entre eux se trouvent en Syrie. J'ai déjà parlé des autres.

Malheureusement, nous n'avons pas beaucoup d'exemples de réussite majeure ces derniers temps. Les conflits s'éternisent et ne sont pas résolus. C'est pourquoi j'ai également évoqué les moyens de mettre réellement fin aux déplacements et de permettre aux gens de rentrer chez eux en paix. Il s'agit de s'attaquer aux causes profondes, comme l'a dit Mme Sreenivasan. C'est vraiment la voie à suivre, car de nombreuses personnes restent déplacées pendant de longues périodes. Si nous ne nous attaquons pas à ce problème, les gens continueront à se déplacer.

Anita Vandenbeld: Je réfléchis au lien entre développement, prévention des conflits, migration et réfugiés parce qu'il me semble logique, mais ce n'est pas forcément le cas pour tous les gens à l'écoute. L'idée est que si le développement est suffisant — pas seulement l'aide humanitaire, mais le développement —, il pourrait avoir un effet considérable sur le nombre de réfugiés qui arrivent non seulement dans les pays voisins, mais aussi plus loin, en Europe et en Amérique du Nord. Pourriez-vous approfondir un peu plus ce lien entre l'aide au développement et la migration?

Tracey Maulfair: Je pense que nous assistons actuellement à ce phénomène en Syrie, où plus de 3 millions de personnes sont retournées dans leur collectivité. Cependant, elles ne réintègrent pas des collectivités fonctionnelles. Elles ne retrouvent pas leur maison comme elles l'ont quittée. Dans de nombreux cas, elles doivent même se battre pour récupérer leur maison, car d'autres personnes l'ont occupée.

C'est là que le secteur du développement et le milieu humanitaire doivent vraiment s'unir, et il est évident que tous deux ont besoin de financement pour y parvenir. Si le secteur du développement peut s'occuper de la reconstruction des infrastructures de base — les écoles pour les enfants et les routes —, les acteurs humanitaires peuvent vraiment aider les populations en contribuant plus directement à la construction de réseaux sociaux. Si nous ne réussissons pas à atteindre cet objectif en Syrie, les populations risquent de se déplacer à nouveau et les millions de personnes qui se trouvent hors du pays ne reviendront pas.

● (1640)

Anita Vandenbeld: En fait, il s'agit également de prévention des conflits en ce qui concerne le prochain...

Tracey Maulfair: Oui, bien sûr.

Le président: Merci.

J'invite maintenant Mme Tamara Kronis à prendre la parole. Vous avez cinq minutes.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Maulfair, j'aimerais d'abord m'adresser à vous. Vous avez expliqué avec éloquence l'importance du financement accordé par le Canada à votre organisation.

Bien sûr, nous savons que des compressions de 2,7 milliards de dollars sont prévues dans l'aide étrangère, un dossier à dimension mondiale. Au Canada, bien sûr, les opinions divergent à ce sujet: certains trouvent que c'est trop, d'autres que c'est trop peu et d'autres encore que ce n'est pas le bon moment.

J'aimerais vous poser quelques questions à propos des communications sur le sujet. Les compressions ont été annoncées. Avez-vous une idée de la manière dont elles seront appliquées dans la pratique?

Tracey Maulfair: Non, pas pour l'instant. Nous comprenons, tout comme vous, qu'il y aura des compressions, et nous avons eu des réunions avec le gouvernement. Nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement du Canada — qui est évidemment un partenaire important —, mais nous ne savons pas exactement quelles formes prendront ces compressions.

Tamara Kronis: Vous a-t-on fourni des principes indiquant que les compressions seront effectuées selon un système de valeurs en particulier ou selon certains critères?

Tracey Maulfair: Nous avons entendu dire, et je pense que les médias l'ont aussi rapporté, que les fonds seraient davantage liés aux échanges commerciaux à certains égards. Nous ne savons pas ce que cela signifie: essayer de lier les objectifs du commerce et du développement. Je pense que nous attendons également de savoir ce que cela signifie, mais c'est tout ce que je peux dire pour l'instant.

Tamara Kronis: Quand vous dites que vous en avez entendu parler, était-ce de la part du gouvernement ou à travers les branches?

Tracey Maulfair: Les deux.

Tamara Kronis: J'ai assisté au témoignage du secrétaire d'État Randeep Sarai devant le comité des affaires étrangères et je lui ai posé une série de questions. J'ai également eu l'impression, soit dit en passant, que l'approche concernerait les échanges commerciaux.

Je lui ai posé une série de questions sur la manière dont l'évaluation serait effectuée. Lorsque l'on commence à parler du rendement des fonds consacrés à l'aide étrangère, je pense que chacun a son opinion sur la pertinence d'une telle démarche. Avez-vous l'impression que des indicateurs de rendement clés sont mis en place ou que l'évaluation se fera d'une manière systématique et prévisible?

Tracey Maulfair: Pas pour l'instant, non. Nous n'en avons pas l'impression.

Tamara Kronis: Quelles sont les répercussions sur votre organisation en ce qui concerne la planification et le travail que vous faites?

Tracey Maulfair: C'est un défi, car le paysage du financement humanitaire a considérablement changé depuis l'année dernière. Ce changement s'est produit très rapidement, et pas seulement au Canada, mais dans le monde entier. Nous essayons encore de comprendre ce que cela signifie.

Nous savons que de nombreux pays se sont tournés vers la défense et y ont consacré des fonds au détriment de l'aide humanitaire et du développement. Je ne dis pas que le Canada l'a fait, mais nous avons constaté cette tendance dans d'autres pays. Très peu de lignes directrices, d'indicateurs de rendement ou d'autres éléments de cette nature ont été communiqués pour nous aider à comprendre comment nous devrions nous adapter à cette situation.

Tamara Kronis: Avez-vous une idée du moment où le gouvernement donnera plus de détails, ou avez-vous des indications selon lesquelles des lignes directrices seront fournies au-delà d'une simple annonce?

Tracey Maulfair: Je pense qu'il y aura probablement des lignes directrices, mais non, nous ne savons pas à quel moment.

Tamara Kronis: Merci de votre réponse. J'apprécie votre franchise à ce sujet.

Je me tourne vers vous, madame Faizi, pour vous poser les mêmes questions.

Vous avez reçu des indications selon lesquelles le Canada allait réduire ses efforts. Avez-vous une idée des secteurs où ces compressions seront faites? Savez-vous si elles seront faites selon certains principes?

Asma Faizi: L'un des principaux problèmes, c'est que les compressions n'épargnent aucun secteur. Comme je l'ai mentionné, elles touchent le parrainage privé, mais aussi le parrainage gouvernemental. Le nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement est réduit. Je pense que les travailleurs temporaires... Toutes les cibles sont réduites.

Je pense que l'un des problèmes sous-jacents réside dans les niveaux d'immigration, dans le sens où, si ces niveaux avaient été augmentés, nous aurions pu accueillir davantage de personnes issues de tous ces différents groupes qui sont touchés.

● (1645)

Le président: Merci.

Merci, madame Kronis.

[*Français*]

Monsieur Brunelle-Duceppe, la parole est à vous pour cinq minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

D'abord, j'aimerais dire que tout ce que nous entendons de ce groupe de témoins est extrêmement intéressant.

Monsieur Audet, je pense qu'on peut dire qu'il y a des faiblesses dans la réponse humanitaire internationale quand on parle de crise humanitaire contemporaine, de mouvements de population ou de déplacements internes.

Comment devons-nous modifier notre approche relativement à tout ça? Clairement, comme je le disais, il y a des faiblesses.

François Audet: D'entrée de jeu, l'aide humanitaire n'a pas le pouvoir d'empêcher la migration. L'aide humanitaire, avec les organisations et le système qu'on connaît, y compris ce dont on discute aujourd'hui, n'a pas ce pouvoir.

Ce n'est pas tant une question de ressources que, littéralement, de mandat et de pouvoir politiques. On parle ici de migration forcée. On parle de gens qui fuient la guerre, qui fuient des conditions économiques extrêmement précaires, des enjeux climatiques. Les populations fuient donc des régions. La réponse humanitaire vient soutenir, protéger, accompagner ces populations en situation de migration.

Pour répondre à votre question, je dirais que, s'il existait une manière simple, on l'aurait trouvée. Or, s'il y a un moyen de freiner et d'aider les populations à ne pas partir, parce que c'est ce qu'on souhaite — une témoin a d'ailleurs dit que la majorité des personnes qui partent espèrent revenir —, c'est certainement en réduisant la violence.

Le Canada peut aussi être un acteur proactif pour réduire la violence et lutter contre l'impunité. Pensons à Haïti, par exemple. C'est à partir de situations où il y a une stabilité locale que l'aide internationale peut avoir un effet.

Vous l'aurez compris, je divise ma réponse en deux aspects: l'aide au développement, qui agit sur le long terme, et l'aide humanitaire, qui vise d'une manière ou d'une autre à porter assistance aux populations en situation de migration. Les acteurs de l'aide internationale n'ont jamais eu la prétention de pouvoir empêcher les gens de partir. L'aide internationale, dans l'économie mondiale, c'est très peu de ressources par rapport à d'immenses besoins. S'il y a quelque chose que l'aide internationale peut faire, c'est apporter un minimum de soutien à un minimum de population.

Toutefois, les problèmes du déplacement des populations portent sur des questions de politiques, de conflits régionaux, de corruption. Si un système de criminalité prend le contrôle d'un territoire, ça génère un tel déplacement.

Alexis Brunelle-Duceppe: Vous l'avez dit, c'est clairement une entreprise. Dans certains endroits, c'est plus rentable que le commerce de la drogue.

Par contre, il existe des lois ou des ententes, comme l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs, qui favorisent les réseaux criminels. Je pense à la mesure sur les 14 jours qui se trouve dans l'Entente. Si on fait la démonstration qu'on est sur le territoire du Canada depuis plus de 14 jours et qu'on a traversé la frontière de façon irrégulière, on peut faire une demande d'asile en bonne et due forme.

De ce que j'ai compris de mes antennes des deux côtés de la frontière, soit des organismes qui travaillent en défense de migrants, cette mesure est utilisée présentement par les cartels. Ces derniers font d'abord traverser de façon irrégulière des personnes à la frontière; ensuite, ils les cachent pendant 14 jours. Cela leur permet de soutirer un montant d'argent plus important. De plus, ces personnes sont à la merci des réseaux de passeurs. On entend souvent parler de réseaux de proxénètes, qui profitent malheureusement des jeunes femmes qui traversent la frontière de façon irrégulière. Ces femmes sont ensuite cachées pendant 14 jours.

N'y a-t-il pas là une façon pour nous de remédier un peu au problème?

● (1650)

François Audet: Le problème que vous décrivez a été largement documenté dans les médias. Il expose le fait suivant: à partir du moment où un État, aussi souverain soit-il sur son territoire, ne s'occupe pas de quelque chose ou qu'il n'en a pas le contrôle, le crime organisé occupe l'espace vacant.

Ce que vous décrivez pour le Canada est un exemple de ce qui se passe à petite échelle. Or ça se passe à très grande échelle partout ailleurs. À partir du moment où les gouvernances locales, les pays ou les régions n'ont pas la capacité de contrôler leur territoire, ce dernier sera laissé, en tout ou en partie, aux mains des acteurs malveillants du crime organisé qui profiteront et abuseront des populations en situation de migration et les extorqueront.

Le président: Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

[*Traduction*]

J'invite M. Zuberi à prendre la parole. Vous avez cinq minutes.

[*Français*]

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être ici aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je vais commencer par l'Entente sur les tiers pays sûrs, qui a été mentionnée à plusieurs reprises par différents témoins. Elle est entrée en vigueur en 2004, à une époque où la situation était très différente, et elle a été maintenue depuis lors par plusieurs gouvernements différents.

Aujourd'hui, la réalité au sud de la frontière est différente. Nous constatons une activité intense de l'Immigration and Customs Enforcement, une grande vulnérabilité des migrants et des sans-papiers, ainsi que des pratiques douteuses dans le traitement de ces personnes, notamment leur expulsion vers le Venezuela et d'autres pays.

La question s'adresse au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, mais d'autres intervenants peuvent également y répondre.

L'Entente sur les tiers pays sûrs permet la suspension de certains éléments dans des circonstances exceptionnelles. Pouvez-vous nous dire si nous nous trouvons actuellement dans une telle situation? Si oui, que dit le document au sujet de la suspension de certains éléments de l'Entente sur les tiers pays sûrs?

Tracey Maulfair: D'abord, comme vous le savez, l'Entente sur les tiers pays sûrs est un accord bilatéral. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés n'est pas l'une des parties de cet accord. Cela dit, les parties peuvent chacune suspendre l'Entente, et l'une des raisons pour lesquelles elles pourraient envisager de le faire serait que certaines des conditions ne seraient pas respectées. Ce n'est pas vraiment à nous d'en juger. C'est en fait au Canada de juger s'il est encore sûr de renvoyer des personnes aux États-Unis à l'heure actuelle.

Voulez-vous ajouter quelque chose à ce sujet?

Gauri Sreenivasan: Vous l'avez très bien dit. Nous traversons une période très particulière et différente, qui exige vraiment du Canada qu'il analyse l'objectif de l'entente, à savoir qui est son partenaire dans cette entente, et quelle est la meilleure façon pour le Canada de respecter ses obligations en matière de droits de la personne tout en répondant à ses propres préoccupations concernant la frontière.

Comme nous venons de l'expliquer, le Canada a notamment la possibilité de suspendre l'entente dans son intégralité. Du point de vue du Conseil canadien pour les réfugiés, il est très difficile pour le gouvernement de ne pas arriver à cette conclusion à la lumière des faits, car l'entente repose sur un système d'asile fonctionnel. Le dirigeant des États-Unis a carrément indiqué que l'ensemble du système est mis en veilleuse. Comme il n'y a actuellement aucun partenaire dans le cadre de l'Entente sur les tiers pays sûrs, nous pourrions la suspendre pendant un certain temps.

En outre, l'article 6 prévoit la possibilité d'examiner immédiatement, pour des raisons de politiques publiques, des exceptions justifiant l'admission de certaines personnes si l'une des parties juge qu'il est dans l'intérêt public de le faire. Le Conseil canadien pour les réfugiés est d'avis qu'il est plus logique de suspendre l'entente et de permettre aux personnes de se présenter aux points d'entrée afin de voir leur demande évaluée au mérite par notre système très solide, mais il est également possible d'examiner les cas de populations très vulnérables qui pourraient avoir besoin d'un accès immédiat.

Par exemple, plus tôt cette année, le président Trump a déclaré qu'il n'y aurait désormais plus que deux genres et que les personnes qui s'identifient comme transgenres n'existent plus. Le gouvernement canadien aurait pu alors immédiatement utiliser cet article pour préciser que les personnes qui déposent une demande pour cause de violence sexiste ou de discrimination et persécution en tant que personnes transgenres devraient être autorisées à faire entendre leur demande au Canada, car il leur est impossible de le faire aux États-Unis.

Il existe plusieurs options auxquelles on pourrait recourir — notamment une série d'exemptions à court terme pour les populations vulnérables — pendant que l'on réfléchit à la marche à suivre. Nous sommes toutefois bien conscients que, pour le gouvernement, il s'agit d'une très grosse décision qu'il ne souhaite pas prendre. Je crois que, dans sa dernière déclaration, la ministre a indiqué que nous avons un plan et que nous nous y tenons, mais nous savons que les États-Unis ne s'y tiennent pas.

Il y a vraiment lieu de nous demander quelle est notre position à ce moment précis de l'histoire. Lors des grandes crises historiques qui ont secoué d'autres régions, par exemple lorsque des pays se sont retrouvés aux côtés de l'Allemagne nazie ou ont dû faire face à des dictatures absolues dans d'autres pays, ils ont dû prendre des décisions quant au type de voisin qu'ils voulaient être et au type de frontière qu'ils voulaient avoir. Comme le montrent les sondages, la plupart des Canadiens estiment que les gens méritent un processus équitable à la frontière pour pouvoir faire entendre leur demande.

Nous croyons fermement qu'il faut réorienter les ressources, en les détournant du mode prévention pour les orienter vers le mode soutien au système, ce qui permettrait de mettre en place un processus très ordonné pour l'examen des demandes.

● (1655)

Le président: Merci.

Monsieur Majumdar, vous avez la parole pendant cinq minutes. Allez-y, je vous prie.

Shuvaloy Majumdar: Je croyais qu'un témoin allait arriver d'un instant à l'autre.

Le président: Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes. Nous attendons l'arrivée d'une témoin.

● (1655)

_____(Pause)_____

● (1655)

[*Français*]

Le président: Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour cinq minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais vous poser une question, madame Clark-Kazak.

Tantôt, je vous ai vu sursauter lorsque j'ai mentionné que la nouvelle vision du gouvernement Carney en matière de développement international est de créer un lien assez direct entre le commerce international et l'aide internationale.

Je pense que vous aussi, madame Sreenivasan, vous avez fait un petit saut.

Je voudrais donc entendre vos commentaires à ce sujet.

● (1700)

Christina Clark-Kazak: Le but de l'aide au développement devrait être le développement. Il est évidemment possible de lier le commerce et le développement dans certains cas, mais, comme je l'ai dit, le commerce peut parfois provoquer un déplacement de population si les compagnies investissent dans des mines qui ont des répercussions négatives sur l'environnement. Nous parlions aussi de déplacements internes à cause de catastrophes naturelles.

Nous voyons qu'il y a parfois un lien direct entre le commerce et les répercussions négatives sur l'environnement.

Alexis Brunelle-Duceppe: Puisque nous parlons de mines, nous pouvons parler de mines canadiennes ou d'entreprises minières canadiennes. Présentement, le protecteur du citoyen n'a peut-être pas le pouvoir nécessaire pour changer les choses.

Est-ce possible?

Christina Clark-Kazak: Exactement. Il faut être clair quant au but. Si le but est vraiment de faire du développement, il n'est pas question de mettre de l'argent dans les poches des compagnies canadiennes.

Gauri Sreenivasan: J'aimerais ajouter un mot.

Nous avons déjà vu ce film, par le passé. Dans les années 1980-1990, une partie de notre aide au développement international était explicitement liée à la promotion du rôle des compagnies dans les pays en voie de développement. Si on regarde l'évaluation de ces programmes et de ces projets, il est évident qu'on n'a pas constaté de résultats sur le plan humanitaire et en matière de développement à long terme. L'aide a plutôt été utilisée par les compagnies pour s'insérer dans la communauté. Il y a aussi eu beaucoup de problèmes liés à des violations des droits de la personne. Les minières canadiennes ont eu beaucoup de répercussions négatives dans plusieurs pays.

Il n'est pas seulement question d'aide internationale. Quel cadre législatif avons-nous pour que les compagnies soient tenues responsables de leurs actes? Comme vous le dites, le Bureau de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises n'a présentement pas assez de pouvoirs.

Enfin, l'aide internationale peut soutenir les objectifs de développement, mais aussi les organisations dans les communautés qui promeuvent la paix. Il faut donc lier le développement à la paix. Beaucoup de groupes de femmes, de groupes de la société civile et de groupes des droits de la personne sont des chefs de file pour en arriver à des accords de paix, comme ça a été le cas au Guatemala au cours des années 1990.

L'aide permet de faire beaucoup de choses, et c'est important de nous assurer que nous n'avons pas de répercussions négatives à cause de buts commerciaux.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci beaucoup.

Monsieur Audet, selon vos travaux, des tendances émergentes risquent d'amplifier les mouvements de population au cours de la prochaine décennie. Je parle des changements climatiques, de la militarisation et de l'effondrement de certains États.

Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

François Audet: Parmi tous ces éléments, je crois que le plus grand risque de déplacement mondial est causé par la rupture dans les financements de l'aide. La fermeture de l'Agence des États-Unis pour le développement international, ou USAID, la baisse du financement de l'aide du Canada et la baisse du financement de l'aide européenne créent encore plus d'instabilité. Ce n'est pas en réduisant l'aide que nous allons créer des conditions susceptibles de permettre à des structures sociales, à des démocraties en devenir ou à des régions émergentes de se développer.

Ces ruptures de financement ont des répercussions très importantes un peu partout. Il y a quelques semaines, j'étais en Europe. Pour les organisations humanitaires et de développement d'aide internationale, il y a effectivement moins de projets et moins d'investissements locaux. Il est évidemment question de populations qui ne pourront plus répondre à des besoins fondamentaux et qui font face à des États ou à des gouvernements qui ne leur offrent pas de services de base. Ces populations seront donc encore plus vulnérables aux changements climatiques, aux conditions d'un marché qui leur est défavorable ou aux conditions de groupes armés ou criminels.

Outre les changements climatiques que nous constatons, la nouvelle position des États-Unis, plus prédatrice et moins collaboratrice ainsi que la rupture importante du financement de l'aide internationale, nous font craindre une augmentation des mouvements de population. Présentement, nous ne parlons que de l'aide américaine.

● (1705)

Alexis Brunelle-Duceppe: En effet, le Japon aussi a réduit son aide.

Le président: Merci, messieurs Audet et Brunelle-Duceppe.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur Audet.

[*Traduction*]

Le président: J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à Mme Dimon Liu, directrice de la fondation CAUKUS.

Merci de vous joindre à nous. Nous comprenons les raisons de votre retard.

Vous avez la parole pendant cinq minutes.

Dimon Liu (directrice, CAUKUS Foundation): Merci. Je m'excuse de mon retard.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Sous-comité des droits internationaux de la personne, c'est un honneur de m'adresser à vous au Parlement canadien.

Je m'appelle Dimon Liu. Au cours de mon témoignage, je tenterai d'expliquer comment le succès économique de la Chine a été bâti aux dépens du plus grand nombre de personnes déplacées de l'histoire de l'humanité. On estime que leur nombre se situe entre 300 et 400 millions, ce qui équivaut à l'entière population des États-Unis qui aurait été déracinée et contrainte de se réinstaller.

En 1978, au début de la réforme économique, le produit intérieur brut, ou PIB, de la Chine était de 150 milliards de dollars américains. En 2000, lorsque la Chine a rejoint l'Organisation mondiale du commerce, il était d'environ 1,2 billion de dollars. Le PIB actuel de la Chine se chiffre à 18 billions de dollars. En 2000, la production manufacturière de la Chine était inférieure à celle de l'Italie. Aujourd'hui, elle est supérieure à celle des États-Unis, de l'Europe, du Japon et de la Corée du Sud réunis.

Si vous vous êtes déjà demandé comment la Chine a réussi à se développer à ce point en si peu de temps, Charles Li, ancien premier dirigeant de la bourse de Hong Kong, a la réponse. Il a révélé que la Chine avait une dette de 40 ans envers ses agriculteurs et a énuméré quatre raisons qui ont permis la croissance rapide de la Chine: premièrement, les terres les moins chères; deuxièmement, la main-d'œuvre la moins chère; troisièmement, le capital le moins cher; et quatrièmement, le mépris à l'égard des coûts environnementaux.

La première raison est les terres les moins chères, car le gouvernement du Parti communiste chinois a exproprié les agriculteurs sans leur verser d'indemnisation, ou presque. La deuxième raison est la main-d'œuvre la moins chère, car ces agriculteurs, privés de leurs terres, ont été contraints de migrer vers les villes pour trouver du travail à des salaires dérisoires. Le système communiste d'enregistrement des ménages les lie perpétuellement aux zones rurales. Cela signifie qu'ils ne sont pas légalement autorisés à résider dans les zones urbaines et qu'ils ne peuvent pas toucher les prestations sociales auxquelles ont droit les résidents urbains autorisés. Ils vivent dans des conditions précaires, car ils peuvent être expulsés à tout moment. Des vidéos montrant des migrants ruraux arrêtés et maltraités par la police urbaine sont couramment publiées sur les réseaux sociaux.

Un incident d'expulsion très médiatisé s'est produit en novembre 2017. Cai Qi, aujourd'hui deuxième homme le plus puissant de la Chine après Xi Jinping, était alors fonctionnaire municipal à Pékin. Il a expulsé des dizaines de milliers de migrants ruraux dans le rude hiver pékinois, avec seulement quelques jours, voire quelques heures, de préavis. Cai Qi a rendu célèbre un terme souvent utilisé par les fonctionnaires du Parti communiste chinois, « population à faible statut » ou *diduan renkou*, ce qui révèle le mépris des fonctionnaires envers les migrants ruraux et leur manière de les traiter comme des citoyens de deuxième ordre.

Ces travailleurs migrants déplacés ont une tradition qui leur est chère: celle de retrouver leur famille pendant les vacances du Nouvel An lunaire chinois, faisant de cette migration saisonnière d'environ 100 à 150 millions de personnes un événement spectaculaire à voir. Dans le contexte économique difficile que connaît la Chine en 2025, avec une vague de faillites et de fermetures d'usines, le retour prématuré des travailleurs migrants sans emploi dans leurs régions d'origine, où il n'y a ni travail ni terres à cultiver, est devenu une source d'inquiétude pour les autorités. Au cours des 2 000 dernières années, l'instabilité sociale a causé la chute de nombreux régimes au pouvoir en Chine.

● (1710)

Le capital le moins cher est acquis grâce à des pratiques bancaires prédatrices. Un autre moyen consiste à passer par les marchés boursiers, d'abord pour récolter l'épargne des Chinois, puis pour récolter les investissements internationaux en cotant des entreprises opaques et parfois publiques sur les principaux marchés boursiers du monde entier.

Le président: Veuillez conclure, s'il vous plaît. Votre temps de parole est presque écoulé.

Dimon Liu: D'accord. Je vais passer à ma conclusion.

Les représentants du régime communiste chinois vantent souvent la supériorité de leur système de gouvernement. Le célèbre essayiste Qin Hui a écrit que le gouvernement communiste chinois bénéficie d'un « avantage » en matière de violation des droits de la personne. C'est vrai. En maltraitant si brutalement son propre peuple, le régime communiste chinois s'est forgé une image de réussite qui se révélera un mirage.

J'ai un message à transmettre à ceux qui continuent de soutenir le régime du Parti communiste chinois: si vous pensez que le Parti communiste chinois traitera les étrangers mieux que son propre peuple lorsqu'il aura le pouvoir sur vous, détrompez-vous.

Le président: Merci, madame Liu.

J'invite maintenant M. Majumdar à prendre la parole. Vous avez cinq minutes. Allez-y, je vous prie.

Shuvaloy Majumdar: Merci beaucoup.

Dimon Liu, je vous remercie de votre présence. Je comprends les conditions météorologiques et vos problèmes à l'aéroport. Merci également pour votre exposé, qui est percutant.

Vous avez commencé en indiquant que 300 à 400 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de la Chine. Il s'agit là d'un mouvement de personnes considérable. Pourquoi le monde extérieur en sait-il si peu sur ces énormes déplacements internes?

Dimon Liu: C'est dû à la nature même de la politique chinoise. La Grande-Bretagne, l'Empire britannique, a adopté une approche commerciale dans sa politique chinoise dès 1793. Son objectif était d'ouvrir le vaste marché chinois afin de réaliser d'énormes profits. Les Britanniques ne considéraient pas les Chinois comme des êtres humains, mais uniquement comme des travailleurs ou des consommateurs. Lors de mes études en Grande-Bretagne, j'ai entendu dire et lu dans des livres qu'un bon Chinois était un Chinois mort, ce qui n'est pas très humain.

Les gens ne voient donc pas. Ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas d'yeux, mais parce qu'ils portent des lunettes avec des signes de dollar.

Shuvaloy Majumdar: Merci de votre réponse.

Lorsque vous pensez à la période à venir — les deux prochains trimestres, ou l'hiver de cette année et le printemps de l'an prochain —, alors que l'économie chinoise se détériore, quelles seront les conséquences de ces déplacements internes pour le Parti communiste chinois à Pékin?

Dimon Liu: Au cours des deux derniers millénaires, l'instabilité sociale en Chine a provoqué l'effondrement de nombreux régimes au pouvoir. Pour l'heure, soit qu'une guerre sera déclenchée par Xi Jinping, parce qu'il a besoin d'une économie de guerre, soit le régime du Parti communiste chinois va s'effondrer sous le poids de l'instabilité sociale. Les deux éventualités sont également probables.

● (1715)

Shuvaloy Majumdar: Il pourrait y avoir des conséquences très importantes pour la région géographique de l'Asie et pour le sort des populations asiatiques, en particulier les Chinois, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Il s'agit d'une situation extrêmement instable.

Si on prend un peu de recul, comment peut-on expliquer que les graves atteintes aux droits de la personne en Chine ont si longtemps profité au Parti communiste chinois?

Dimon Liu: Encore une fois, c'est à cause de l'approche commerciale envers la Chine, la politique que le monde a malheureusement adoptée et qui est inspirée du modèle britannique. C'est parce que l'on est avide de profits. Pensons par exemple au massacre du 4 juin à Pékin. Dans le mois qui a suivi, Scowcroft s'est rendu à Pékin pour se mettre dans les bonnes grâces du boucher de Pékin et assurer à Pékin que le statut de nation la plus favorisée était garanti.

Ils constatent qu'ils peuvent tuer, assassiner et commettre des abus. Les démocraties occidentales continuent de les soutenir en leur ouvrant leurs marchés, en leur donnant de l'argent et en leur accordant du prestige. Le président Trump se rend en Chine pour rencontrer Xi Jinping, dont le régime est sur le point de s'effondrer ou de déclencher une guerre.

Shuvaloy Majumdar: Mon temps de parole est presque écoulé. Souhaitez-vous ajouter autre chose?

Dimon Liu: Les sociétés civilisées reposent sur des valeurs, et si la démocratie est en concurrence avec la tyrannie sur le plan des intérêts, comme c'est le cas actuellement, la démocratie perdra. Si la démocratie est en concurrence avec la tyrannie sur le plan des valeurs, elle l'emportera.

Le président: Merci, madame Liu.

J'invite Mme Dhillon à prendre la parole. Vous avez trois minutes au cours de ce tour.

Anju Dhillon: Merci, monsieur le président.

Madame Maulfair, je vais d'abord m'adresser à vous.

Nous avons parlé de statistiques. Pouvez-vous nous dire combien de femmes et d'enfants sont déplacés, sur le total que vous avez mentionné?

Tracey Maulfair: Je n'ai pas le chiffre exact en tête, mais en général, plus de 60 % des personnes déplacées sont des femmes et des enfants.

Anju Dhillon: Ils sont donc très vulnérables à la traite des personnes et...

Tracey Maulfair: Oui, absolument. Ils sont en général les plus vulnérables.

Dans certaines situations, jusqu'à la moitié des personnes déplacées sont des enfants. C'était le cas au Liban, où je me suis rendue la dernière fois, il y a trois ans. Je crois comprendre que c'est également le cas dans le conflit au Soudan.

Anju Dhillon: Les deux groupes étaient-ils déplacés à l'intérieur du pays ou essayaient-ils également de...?

Tracey Maulfair: Non, au Liban, il s'agissait de réfugiés. Au Soudan, il y a des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés.

Anju Dhillon: Il a été question du changement climatique. Il existe certains critères pour être considéré comme réfugié: la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un groupe ou les opinions politiques. Quels sont les différents types de réfugiés qui existent aujourd'hui, avec l'évolution de la technologie et le changement climatique? Pouvez-vous nous parler de cela?

Tracey Maulfair: La plupart du temps, les choses de ce genre ne se produisent pas dans le vide. Plus de 80 % des crises de déplacement les plus importantes touchent des pays vulnérables au changement climatique, notamment l'Afghanistan, le Soudan et la Syrie. Tous ces pays sont de toute façon vulnérables au changement climatique, ce qui aggrave encore la situation.

Très souvent, lorsqu'un événement climatique se produit, les gens peuvent être amenés à se déplacer temporairement. En cas de violence ou d'autres situations, les gens se déplacent généralement pour une durée un peu plus longue, mais en général, nous ne considérons pas ces événements comme des incidents isolés. S'il s'agit d'un incident climatique isolé, les gens reviennent souvent plus rapidement si l'aide au développement est offerte et la reconstruction a lieu. Les situations les plus prolongées sont souvent celles où il y a de la violence et de la persécution.

● (1720)

Anju Dhillon: En gros, c'est quelque chose qui dure depuis des décennies — la violence politique...

Tracey Maulfair: Exactement. Encore une fois, les solutions sont les causes profondes et la paix, comme nous y revenons sans cesse aujourd'hui.

Anju Dhillon: Merci beaucoup. Je pense que nous sommes à court de temps.

Le président: Merci, madame Dhillon.

J'invite M. Amarjeet Gill à prendre la parole pendant trois minutes, s'il vous plaît.

Amarjeet Gill (Brampton-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leur présence et de leur témoignage.

Madame Liu, selon vous, diriez-vous que le Canada a fait suffisamment d'efforts pour aider les personnes déplacées en Chine?

Dimon Liu: Je doute que la plupart des défenseurs des droits de la personne soient même conscients de la situation. Assurément, la plupart des gouvernements n'en sont pas conscients. Je ne pense pas que quoi que ce soit ait été fait pour ces personnes.

Amarjeet Gill: Quelles mesures devraient être prises à l'avenir?

Dimon Liu: Premièrement, il faut se renseigner. Sans connaissances, nous ne pouvons pas faire grand-chose.

Deuxièmement, les politiques en matière de droits de la personne ne peuvent se limiter à une simple démonstration de vertu; elles doivent être efficaces. Par exemple, dans la plupart des pays occidentaux, les politiques actuelles en matière de droits de la personne se concentrent sur la périphérie de la Chine: le Tibet, le Xinjiang, Hong Kong, Taïwan. La périphérie est importante, et les habitants du Xinjiang sont victimes de graves abus, mais ils représentent moins de 5 % de la population chinoise.

Lorsque l'Union soviétique avait adopté son approche de nation captive, celle-ci représentait environ 60 % de la population — 5 % de la population ne va pas faire bouger la Chine. Il faut adopter la bonne politique. Il faut passer d'une approche commerciale à une politique chinoise. Sans ces deux mesures, il n'y a pas grand-chose que l'on puisse faire. Ce sont les Chinois qui ont le nombre pour vaincre les armes. Ils peuvent renverser un régime abusif, et ils le font depuis 2 000 ans. La tradition confucéenne a donné au peuple chinois le droit de se rebeller, ce qui est communément appelé le « mandat du ciel ». Il peut retirer son consentement à être gouverné, mais pas lorsque la démocratie occidentale continue de subventionner le régime tyrannique en Chine, en le soutenant comme l'ont fait George Bush père, Bill Clinton, Richard Nixon, Obama et Biden.

Le président: Le temps est écoulé. Merci.

[*Français*]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour trois minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Monsieur Audet, sans la recherche, on ne serait pas allé sur la Lune. Sans la recherche, on ne serait pas en train de tenir un comité de la Chambre des communes par visioconférence. C'est votre première recommandation.

Pouvez-vous expliquer au Comité et aux analystes qui rédigeront un rapport comment la recherche peut améliorer la situation, présentement, dans les profondes crises migratoires qui sévissent présentement un peu partout sur le globe?

Comment la recherche peut-elle nous aider? Comment la recherche peut-elle changer les choses?

François Audet: Je vous remercie de me donner l'occasion de répondre à cette question. Celle-ci fait partie aussi de mes recommandations.

Pour y répondre simplement, je dirais que la recherche s'applique à au moins trois niveaux.

Premièrement, il y a la recherche partenariale.

Je vois que vous avez invité dans la salle des représentants d'organisations. En effet, la recherche est fondamentale. Comme vous le savez, nous suivons des protocoles rigoureux, mais elle ne peut pas se faire sans des alliances, sans des partenariats avec des organisations qui ont des accès privilégiés sur le terrain. Nous travaillons beaucoup en partenariat avec des organisations, afin que notre recherche soit ancrée dans des problématiques humanitaires tangibles et qu'elle puisse être utilitariste. Nous publions évidemment les données de nos recherches, puisque c'est notre métier comme professeur-chercheur. De plus, nous rendons un service aux organisations et au gouvernement, afin que les politiques publiques soient plus efficaces, afin que les programmes et les projets des organisations répondent davantage aux besoins des populations qui vivent, au moment où on se parle, des drames humains épouvantables. La recherche partenariale est donc importante.

Deuxièmement, la recherche est aussi fondamentale. Je vais en parler rapidement, parce que je sais que je n'ai pas beaucoup de temps. Il y a un décalage important entre l'évolution des problématiques et notre compréhension de ce qui se passe. Je vais en Amérique centrale trois ou quatre fois par année et, chaque fois, l'évolution des contextes est très rapide. Par exemple, il y a la fermeture d'une frontière à un endroit, l'élection d'un nouveau président par là, une catastrophe naturelle de ce côté. La compréhension des catastrophes et des crises humanitaires en temps réel est fondamentale pour que nos politiques publiques et les organisations soient évidemment beaucoup plus proches et répondent aux besoins des populations.

Troisièmement, nous sommes une démocratie. Nous voulons que nos politiques publiques soient ancrées dans la science, qu'elles soient fondées sur des données probantes. Évidemment, la recherche, et pas que la mienne, vient répondre à ce pour quoi vous êtes ici et je suis là. Je parle aussi de la recherche de tous les collègues et de tous les chercheurs canadiens partout dans le monde, qui produisent une recherche appliquée sur les problèmes humanitaires. Il faut vraiment avoir des politiques publiques ancrées dans des réalités locales quotidiennes. Voilà où je vois l'importance de la recherche universitaire sur le plan des enjeux migratoires.

● (1725)

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur Audet.

Vous avez utilisé votre temps de parole parfaitement.

Le président: Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

Je remercie tous et toutes les témoins de leur comparution dans le cadre de notre étude sur les personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays à l'échelle mondiale.

[*Traduction*]

Au nom du Comité, en mon nom personnel et au nom de tous les membres, des analystes, de la greffière, de tout le personnel et des interprètes, je tiens à vous remercier de votre présence, de vos excellentes présentations et de vos réponses pertinentes aux questions. Merci d'avoir éclairé le Comité.

La séance est suspendue.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca